



**Proposition d'attribution d'une subvention
au Centre d'Information Régional sur les
Drogues et Dépendances (CIRDD Alsace)**

Rapport n° CP/2017/079

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département développe des actions en faveur de la jeunesse dans les domaines de l'information et de la prévention des conduites à risque. A ce titre, une collaboration s'est engagée avec le Centre d'Information sur les Drogues et Dépendances (CIRDD Alsace) notamment sur l'aide, l'appui et la formation aux projets de prévention.

Le Département du Bas-Rhin a mis à la disposition du CIRDD Alsace de Novembre 2008 à décembre 2014, pour l'exercice de son activité, des bureaux et un local de stockage à Strasbourg.

Le présent rapport propose de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association CIRDD Alsace conformément à la convention conclue entre l'association et le Département pour la période 2015-2017.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnements aux projets de prévention auprès des collégiens notamment, le Département a développé un partenariat avec le CIRDD Alsace qui se traduit par :

- L'accès à l'espace documentaire du CIRDD sur les conduites à risque, notamment par un accès à diverses brochures et des outils pédagogiques,
- L'aide et l'appui aux projets de prévention et d'éducation à la santé via l'accompagnement des partenaires locaux,
- La formation concernant la prévention et la formation continue des agents du Département,
- L'information et la communication du CIRDD sur l'existence du dispositif Pass'âge, de la mission d'accompagnement aux projets et des outils de prévention, du site internet www.pass-age.fr. Le Département s'engage à orienter ses partenaires locaux vers le CIRDD.

Pour ce faire, le Département du Bas-Rhin a mis à la disposition du CIRDD Alsace de novembre 2008 à décembre 2014, pour l'exercice de son activité, des bureaux et un local de stockage au rez-de chaussée du bâtiment B de l'ensemble immobilier « Latitude 48 » au 20 rue Livio-67100 STRASBOURG.

Cette mise à disposition a été consentie à titre gratuit, (ni loyer, ni charge locative), ceux-ci étant intégralement pris en compte par le Département, titulaire du bail.

Suite au déménagement des services du Département de la rue Livio vers la rue Hirn, cette mise à disposition à titre gratuit n'a pu être maintenue.

Par conséquent, le Département a proposé à l'association CIRDD Alsace de s'installer dans des locaux situés au 8 rue Hirn à STRASBOURG, au 2ème étage. Ces locaux, ont été livrés prêts à l'installation et conformément aux besoins spécifiques du CIRDD. L'association CIRDD est titulaire du bail d'occupation de ces locaux auprès de l'entreprise Electricité de Strasbourg.

Le loyer final pour le CIRDD devant s'élever à 50 000 € TTC/an, le Département du Bas-Rhin a décidé d'aider le CIRDD pour la prise en charge du loyer (délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 11 mai 2015).

La convention 2015-2017 conclue entre le Département du Bas-Rhin et le CIRDD prévoit une prise en charge dégressive sur les trois années du bail, à savoir 50 000 € pour l'année 2015, 25 000 € pour l'année 2016 et 5 000 € pour l'année 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € au CIRDD Alsace, pour la prise en charge du loyer au titre de l'année 2017.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education a émis un avis favorable à cette proposition de subvention de 5 000 €, le 30 janvier 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40341	65-6574-33	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au Centre d'Information sur les Drogues et Dépendances (CIRDD Alsace) au titre de l'année 2017.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY